

Secteur B et B' "Parc des grands axes"
16 700 RUFFEC

SCCV FP RUFFEC SUD

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE

Adresse siège :

37 Avenue Pierre 1er de SERBIE
75008 PARIS
TEL: 01.44.94.94.50



Architecte : Architecte Baudoin sas

40, place Augereau
77610 la Houssaye en Brie
N° ordre des architectes
idf S01938 et S10999

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PLAN		DESSINE PAR : ARO
PC12	ATTESTATION RELATIVE AU RESPECT DES REGLES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE AU STADE DE CONCEPTION	VERIFIE PAR : ABO
		DATE DE 1ere EDITION : 28 Mars 2025
		ECHELLE :

	Date	Dess.	Modification		Date	Dess.	Modification
A				I			
B				J			
C				K			
D				L			
E				M			
F				N			
G				O			
H				P			

N°AFFAIRE	EMETTEUR	LOT	PHASE	N° DOC	INDICE	TITRE
-	IDEC		PC	12		ATTESTATION PARASISMIQUE

**FP RUFFEC SUD
37 avenue Pierre 1er de
Serbie 75008 Paris**

**RUFFEC - FAUBOURG PROMOTION / IDEC
PARC DES GRANDS AXES - CONSTRUCTION D'UNE
PLATFORME LOGISTIQUE**

Date d'émission : **10/03/2025**
N° d'affaire : **2410118A0000040**
Référence chrono : \$N° chrono\$
Version : V1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Jean-Baptiste Marais
Tél. (+33)6 19 65 92 32
Email : jean-baptsite.marais@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION RENNES
Pôle Construction & Immobilier Bretagne
13 Rue du Clos Courtel LE NOVEN
35510 CESSON SEVIGNE

ATTESTATION SISMIQUE INITIALE V 1 / N° : \$N° chrono\$

RUFFEC - FP / IDEC - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE



ATTESTATION SISMIQUE INITIALE

(Annexe 1 à l'arrêté du 22 décembre 2023)

A transmettre par le Maître d'Ouvrage à l'autorité administrative lors du dépôt de Permis de Construire pour certains projets de construction situés dans certaines zones sismique.

Les textes de référence

- Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

- **Identité :**

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : SCCV
Dénomination sociale : FP RUFFEC SUD
Numéro SIRET ou SIREN : 939 448 031

- **Adresse :**

Numéro et libellé de la voie : 37, Avenue Pierre 1 ° de Serbie
Complément d'adresse :
Code postal : **75008**
Localité : **PARIS**
Pays ; **FRANCE**

- **Contact :**

Adresse électronique : B.CARONI@groupeidec.com
Numéro de téléphone : 06 07 67 40 92

L'attestateur

- **Qualité de l'attestateur :**

- x **Contrôleur technique**

Nom : **MARAIS**
Prénom : **JEAN-BAPTISTE**
Raison sociale : **SOCOTEC CONSTRUCTION**
Numéro de SIRET ou SIREN : **834 157 513 00922**
Numéro de l'agrément ministériel : **3-1592**

- **Assurance souscrite par l'attestateur :**

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police : **37503579275087**
Date de validité : **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

- **Adresse et contact de l'attestateur :**

Numéro et libellé de la voie : **5 Place des frères Montgolfier**
Complément d'adresse :
Code postal : **78180**
Localité : **GUYANCOURT**
Adresse électronique : **sebastien.chapellier@socotec.com**
Téléphone : **06.09.740.03.07**

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt de Permis de Construire, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

- **Pour les maisons individuelles :**

- o Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- o Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- o L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- o Autre document fournis par le maitre d'ouvrage.....

- **Pour les autres catégories de bâtiments :**

- x Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- x Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- x Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- x Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- o L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- o Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage
Référence des documents utilisés :
.....

Le projet

Numéro et libellé de la voie : **Route de Villejean**
Complément d'adresse :
Code postal : **16700**
Localité : **RUFFEC**
Code INSEE de la commune : **16292**

Constats

– **Existence d'un plan de prévention des risques sismiques de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme :**

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée

☐ Oui ☒ Non

– **La catégorie d'importance du bâtiment :**

☒ Catégorie II

☐ Catégorie III

☐ Catégorie IV

– **La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**

☐ Zone 2

☒ Zone 3

☐ Zone 4

☐ Zone 5

– **Type de projet :**

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale. Préciser le type d'extension (4)

☐ Extension verticale

☒ Superficie du projet (surface de plancher en m²) : **29 521**

☒ Nombre de niveau : **2**

– **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ « Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti - Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

– **Le sol :**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : **Oui.**

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : ☒ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1 ☐

Par qui a été identifiée la catégorie de sol : **BET GEOTECHNIQUE SAS**

☐ Pas d'information

– **Les fondations du projet :**

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ? ☒ oui ☐ non

Si oui, date(s) de réalisation : **18 novembre 2024**

(4) Sont concernés par les règles de construction parasismique : les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.

Conclusions

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

☒ oui ☐ non

Si non, dire pourquoi :

L'attestateur émet-il des réserves ?

☐ oui ☒ non

Si oui, dire lesquelles :

Jean-Baptiste MARAIS

Date d'émission : 10/03/2025

SOCOTEC CONSTRUCTION
834 157 513 RCS Versailles
Agence Construction & Immobilier de Rennes
318 Route de Fougères – CS 60642 – 35706 – RENNES Cedex 7
Tél. : 02.99.83.47.00
www.socotec.fr